



Le 3 avril 2014

### Nombre d'actions et de droits de vote à la date de l'avis de réunion

Conformément à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, la société publie ci-après le nombre total de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital de la société à la date de publication de l'avis mentionné à l'article R. 225-73 du Code de commerce, c'est-à-dire le 5 mars 2014.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		Théoriques <sup>(1)</sup>	Exerçables <sup>(2)</sup>
5 mars 2014	319 310 705	460 323 727	460 253 727

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.